

31^{ème} Session du Conseil des droits de l'homme

29 février – 24 mars 2016

Intervention de

SEM Pierre André DUNBAR

Ambassadeur, Représentant Permanent

Point 10 : Assistance technique et renforcement des capacités

Genève, 23 mars 2016

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord féliciter et remercier l'expert indépendant, M. Gustavo Gallon, pour la pertinence et l'objectivité de son rapport sur la situation des droits de l'homme en Haïti, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 10 janvier 2016.

M. Gallon, lors de ses diverses visites dans le pays, a pu mesurer et constater la complexité de la situation, y compris les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir et protéger les droits de l'homme en Haïti.

A ce titre, plusieurs initiatives et/ou mesures ont été prises :

- En ce qui concerne la détention préventive qui est un problème récurrent, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a lancé un programme dit « Opération coup de poing » permettant de toucher un nombre significatif de personnes qui se trouvaient en situation de détention préventive prolongée. Cette action a permis, non pas d'éradiquer vraiment le problème, mais du moins, de l'atténuer. De cette opération une leçon est tirée, à savoir, la nécessité d'attaquer le problème en amont et de manière structurelle. Ainsi, des démarches ont été entreprises pour modifier les lois y afférentes et des mesures alternatives à la détention préventive ont été introduites; un projet de code de procédure pénale a été préparé par la Commission de Refonte des Codes et sera soumis à l'actuelle législature ;
- Par rapport à l'analphabétisme, plusieurs campagnes de sensibilisation et de formation ont été déjà menées à travers le pays pour réduire le phénomène mais les résultats tardent encore à venir. Le processus d'alphabétisation exige des moyens considérables au niveau de la planification qui doit s'inscrire dans le long terme ;
- Par rapport aux observations mentionnées aux paragraphes 54 à 69, ma délégation voudrait souligner que, suite au report des élections prévues initialement pour le 24 janvier 2016, un « Accord politique pour la continuité institutionnelle à la fin du mandat du Président de la République en l'absence d'un président élu et pour la poursuite du processus électoral entamé en 2015 » a été signé le 5 février 2016 entre l'Exécutif sortant et les Présidents des deux Chambres du Parlement. Il en est résulté l'élection de M. Jocelerme Privert, Président d'alors du Sénat, comme Président provisoire de la République par l'Assemblée Nationale, le 14 février 2016, pour une période de 120 jours avec pour mission spéciale de nommer un Premier Ministre de consensus, de redynamiser le Conseil électoral provisoire et de poursuivre le processus électoral ;
- Ainsi, conformément audit Accord, un Premier Ministre a été désigné mais sa Déclaration de politique générale a été rejetée, dimanche soir, par la Chambre des députés ; par Arrêté en date du 22 mars, un nouveau premier Ministre a été nommé ;
- Parallèlement, neuf (9) nouvelles personnalités dont trois(3) femmes et six(6) hommes, ont été désignées par différents secteurs de la société civile pour intégrer le Conseil électoral provisoire attendant d'être encore confirmé par arrêté présidentiel ;

- Par rapport aux observations formulées par l'Expert au paragraphe 77, relatif au renforcement de la capacité et de la crédibilité du système judiciaire dans son ensemble pour lutter contre l'impunité, plusieurs juges ont été mis en disponibilité, entre décembre 2014 et février 2016, pour des manquements à leurs devoirs de magistrat et un pour négligence dans le traitement des dossiers qui lui étaient confiés ;
- Concernant le paragraphe 89 portant sur le risque d'apatridie des personnes haïtiennes n'ayant pas de documents d'état civil et d'identité, le Gouvernement a pris tout un ensemble de dispositions pour éviter ces genres de cas, à savoir : la publication d'un arrêté en 2014 pour alléger la procédure de déclaration tardive des naissances ; le renforcement des Offices d'Etat Civil par la nomination de Clercs qui sont des employés du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique chargés de rédiger des actes d'état civil sous la supervision de l'Officier d'Etat civil. Il s'agit d'une expérience pilote réalisée dans le Département du Sud-Est, pendant la période 2013-2014, sous forme de caravanes, et qui sera répliquée dans tout le pays. 35.000 personnes dont 80% d'adultes et 20% d'enfants de plus de deux ans ont été enregistrées, c'est-à-dire qu'elles ont reçu un acte de naissance. Ma délégation voudrait faire remarquer que la non possession par une personne de documents d'état civil ou d'identité ne signifie pas pour autant qu'elle est en situation d'apatridie en Haïti car il y a cette possibilité de faire ce qu'on appelle une « déclaration tardive » à tout moment. S'agissant du risque d'apatridie pour les personnes nées en République Dominicaine, ma délégation remercie l'Expert indépendant qui a lancé un appel à la communauté internationale afin que la République Dominicaine respecte ses obligations internationales en la matière.

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie l'Expert indépendant pour sa solidarité exprimée au peuple haïtien par rapport à des personnes haïtiennes ou d'origine haïtienne venant de la République Dominicaine et victimes de discriminations. Elle en profite également pour lui témoigner sa reconnaissance pour avoir réitéré, dans son rapport, « l'invitation faite aux autorités haïtiennes pour trouver un accord avec celles de la République Dominicaine pour assurer le respect des droits de la population d'origine haïtienne et pour surmonter la discrimination et le risque d'apatridie auxquels elle est exposée ».

Monsieur le Président,

Ma délégation tient à témoigner sa gratitude à l'Expert indépendant pour son appel à la création d'une Commission de vérité, justice et réparation pour les victimes du choléra, ainsi qu'aux titulaires de mandat qui se sont adressés à cette fin au Secrétaire général des Nations Unies en octobre 2015. Elle voudrait, aussi, faire part de sa reconnaissance aux pays qui ont évoqué la nécessité, lors de la séance de travail du 17 mars écoulé du Conseil de Sécurité, de prévoir des recours aux victimes.

Monsieur le Président,

Comme l'a souligné l'Expert indépendant, la situation des droits de l'homme en Haïti est complexe, mais des solutions peuvent y être apportées. Des efforts appréciables ont été consentis ces dernières années pour assurer la promotion et la protection des droits humains en Haïti mais nous sommes conscients que le chemin à parcourir est encore long.

Monsieur le Président,

Ma délégation se félicite du renouvellement du mandat de l'Expert indépendant et réitère l'engagement d'Haïti à faire la promotion et la protection des droits de l'homme conformément aux accords et conventions auxquels mon pays est Partie. A cet effet, il accordera la plus large attention aux recommandations formulées dans ce rapport et à leur suivi, de manière à améliorer durablement la situation des droits de l'homme à travers le territoire.

Enfin, ma délégation remercie le Conseil des droits de l'homme et ses procédures spéciales ainsi que tous les partenaires internationaux qui accompagnent le peuple haïtien dans la poursuite de son rêve de voir s'établir durablement un Etat de droit en Haïti.

Je vous remercie.